



**Le Président
Ancien ministre**

A l'attention des maires des communes de la Côte-d'Or

Ref : FR/FB/MR

Dijon, le 23 octobre 2025.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Ce 22 octobre 2025, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi portant création du statut de l'élu local que j'avais eu l'honneur, en ma qualité de ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, de faire voter à l'unanimité le 10 juillet 2025 par l'Assemblée nationale.

Dans un climat politique profondément dégradé, alors que les maires sont les seuls à bénéficier encore d'une réelle confiance de nos concitoyens, ce texte vise à enrayer la crise des vocations et conforter le sens et la stabilité de l'engagement local.

Il devra encore être approuvé en seconde lecture à l'Assemblée nationale dans un délai, je l'espère, suffisamment proche pour entrer en application avant les élections municipales.

Les principales avancées concrètes seront :

- L'inscription définitive du statut de l'élu dans le Code général des collectivités territoriales ;
- Une protection fonctionnelle automatique pour tous les élus victimes de violences, menaces ou outrages ;
- La facilitation de la conciliation entre mandat électif et activité professionnelle, par le doublement du « congé électif », désormais porté à 20 jours ;
- Une revalorisation des indemnités pour les maires et les adjoints ;
- L'obtention d'un trimestre supplémentaire de retraite par mandat exercé, pour mieux reconnaître la durée et l'intensité de l'engagement local ;
- Une prise en charge élargie des frais liés au mandat : déplacements, garde d'enfants, assistance aux personnes dépendantes ;
- La possibilité de participer à distance aux commissions municipales via la visioconférence ;
- La reconnaissance des élus en situation particulière : étudiants, jeunes parents, personnes en situation de handicap ;
- L'instauration d'un bilan de compétences et d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) en fin de mandat, pour favoriser la reconversion professionnelle des élus.

Ce texte est le fruit d'un travail transpartisan, rigoureux, construit avec les associations d'élus et l'ensemble des groupes parlementaires. Il pose les bases d'un cadre clair, protecteur et structurant pour celles et ceux qui, comme vous, s'engagent dans leur commune avec dévouement au service de leurs citoyens.

À la veille du Congrès des maires, cette adoption marque une étape importante. J'appelle de mes vœux qu'elle soit le premier pilier d'un élan nouveau pour la décentralisation.

Je suis profondément attaché à la vitalité de notre démocratie locale. Maire est l'anagramme d'« aimer ». Être maire, c'est un engagement permanent, des décisions difficiles, la solitude parfois mais aussi la force de l'action locale, de la coopération et de l'alliance des territoires, et surtout, la fierté de servir.

Je vous prie de recevoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement


François REBSAMEN

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr